



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

16109

Distr.
LIMITÉE
PPD.13
4 décembre 1986
Original : FRANÇAIS



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

RÉUNION MINISTÉRIELLE
DE SOLIDARITÉ
EN VUE DE COOPÉRER
AU DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL
DE LA RÉPUBLIQUE
DU MALI

Bamako (Mali), 30 septembre—3 octobre 1986

RAPPORT*

427

*Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Notes explicatives

Les sigles suivants ont été utilisés dans la présente publication:

AIBI	Association Internationale des Banques Islamiques
APDEA	Association des Producteurs et Distributeurs d'Electricité d'Afrique
BDM	Banque de Développement du Mali
BERIAC	Bureau d'Etudes et de Réalisations Informatique en Afrique Centrale
BETRAM	Base pour l'Equipement des Transports Routiers du Mali
BIT	Bureau Internationale du Travail
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CCCE	Caisse Centrale de Coopération Economique
CCIM	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
CEAO	Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
CEPI	Centre d'Etudes et de Promotion Industrielle
CILS	Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CMCE	Centre Malien du Commerce Extérieur
CMDT	Compagnie Malienne des Textiles
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CRDI	Centre de Recherche et de Développement Industriel
DNI	Direction Nationale des Industries
EDII	Entrepreneurship Development Institute of India
EDIM	Editions du Mali
EDM	Energie du Mali
EMAB	Entreprise Malienne du Bois
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
MERALCO	Compagnie d'Electricité de Manille
OERHN	Office pour l'Exploitation des Ressources Hydrauliques du Haut Niger
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAB	Banque Amanah des Philippines
SITABAC	Société Industrielle des Tabacs du Cameroun

SOCAM	Société des Conserves Alimentaires du Mali
SODI	Société d'Etude Industrielle
SONATAM	Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali
SONELGAZ	Société Nationale d'Electricité et du Gaz
SONEPI	Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle
SRIFI	Services des Relations avec les Institutions Financières Internationales
TAPROMA	Tannerie Providence au Mali
TECHNIP	Technip/agro-Technip
UDPM	Union Démocratique du Peuple Malien
UNSO	Bureau des Nations Unies pour la Région Sudano-Sahélienne

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
I. ORGANISATION DE LA REUNION	2
- PARTICIPATION	2
- ELECTION DU BUREAU	3
- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
- ADOPTION DU RAPPORT	4
II. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCE D'OUVERTURE	4
- DISCOURS D'OUVERTURE	4
- POLITIQUE DE LA REPUBLIQUE DU MALI EN MATERE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	6
- DECLARATIONS DES CHEFS DE DELEGATION	8
III. ENTRETIENS BILATERAUX ET CONCERTATIONS DE GROUPES SUR LES PROPOSITIONS DE PROJETS	13
IV. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCE DE CLOTURE	38
V. CONCLUSIONS	41
<u>Annexe 1</u> Liste des Participants	42
<u>Annexe 2</u> Liste des Propositions de Projets	48

INTRODUCTION

La Réunion de Solidarité des Ministres de l'Industrie en vue de coopérer au Développement Industriel de la République du Mali, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) en coopération avec le Gouvernement du Mali, s'est tenue à Bamako du 30 septembre au 3 octobre 1986.

C'était la douzième de la série des réunions de Solidarité en vue de promouvoir le développement industriel des pays les moins avancés que l'ONUDI organise depuis 1979 en collaboration avec le Gouvernement du pays intéressé. Son principal but était de rechercher les modalités selon lesquelles les pays participants pourraient collaborer au développement du Mali. Plusieurs possibilités de coopération ont été ainsi déterminées. Les participants ont examiné de façon détaillée les besoins du Mali en matière de développement industriel, qu'une coopération bilatérale ou multilatérale permettrait de satisfaire dans le cadre d'une coopération économique et technique entre pays en développement. A cette fin, ils ont proposé des modalités de coopération entre le pays hôte et les pays participants.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

Participation

Les représentants des pays dont les noms suivent ont participé à la réunion:

Algérie, Brésil, Cameroun, République Populaire de Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Inde, Irak, Malaisie, République Populaire Démocratique de Corée, Sénégal, Turquie et Yougoslavie.

Les organisations des Nations Unies dont les noms suivent étaient représentées:

Bureau des Nations Unies pour la Région Sudano-Sahélienne (UNSO)

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Les représentants des organismes dont les noms suivent assistaient à la réunion en qualité d'observateurs:

Autorité du Liptako Gourma

Banque Mondiale

Banque Ouest Africaine de Développement

Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE)

Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)

Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)

Fonds Monétaire International (FMI)

Fonds Saoudien de Développement

Institut du Sahel

On trouvera en Annexe (1) la liste des participants.

Election du Bureau

Les participants à la réunion ont élu le bureau suivant:

- Président:** M. Drissa Keita
Ministre du Développement Industriel et
du Tourisme du Mali
- Vice-Présidents:** M. Pradeep K. Singh
Administrateur des Affaires Spéciales
Ministère des Affaires Extérieures, Inde
- M. Ricardo Alonso Bastos
Secrétaire
Ministère des Affaires Etrangères, Brésil
- Rapporteur:** M. Yasar Yakis
Ministre Plénipotentiaire
Directeur de la Coopération Economique
parmi les Pays Islamiques
Ministère des Affaires Etrangères, Turquie

Adoption de l'ordre du jour

Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant:

1. Déclaration d'ouverture au nom du Gouvernement de la République du Mali
2. Déclaration du chef de délégation de l'ONUDI
3. Election du président, des vice-présidents et du rapporteur
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Déclarations des chefs de délégation
6. Entretiens bilatéraux et concertations de groupes concernant des projets déterminés
7. Adoption du rapport de la réunion
8. Clôture de la réunion.

Les participants ont adopté un calendrier permettant aux délégations et du Mali et des autres pays participants de procéder à des entretiens bilatéraux et concertations de groupes en présence des fonctionnaires de l'ONUDI.

Adoption du rapport

Les participants ont adopté le rapport de la réunion à leur dernière séance plénière le 3 octobre 1986.

II. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCE D'OUVERTURE

Discours d'ouverture

La séance d'ouverture a été présidée par Son Excellence Monsieur le Professeur Mamadou DEMBELE, Premier Ministre de la République du Mali.

Son Excellence Monsieur Drissa KEITA, Ministre malien du Développement Industriel et du Tourisme a prononcé une allocution d'ouverture dans laquelle il a souligné l'importance de l'industrialisation des pays du Tiers Monde pour la concrétisation du nouvel ordre économique international. Il a rappelé les résolutions de Lima qui invitaient les pays en voie de développement à procéder à un inventaire systématique de leur potentiel de développement afin d'élaborer des stratégies et plans d'industrialisation à long terme. Il a réaffirmé que l'industrialisation de l'Afrique était une option fondamentale pour sortir du sous-développement et de la dépendance économique. Il a mentionné le Plan d'Action de Lagos qui prévoit entre pays en développement notamment:

- a) la promotion des échanges de technologies industrielles;
- b) la mise en oeuvre de programmes communs;
- c) la prise de mesures nécessaires afin de promouvoir les échanges de produits finis et semi-finis entre eux;
- d) l'harmonisation de leurs positions face aux pays développés.

Il a précisé que la coopération sud-sud était un terrain privilégié permettant de bénéficier de la compétence de ceux qui ont connu des expériences proches de pays comme le Mali. Il a conclu son allocution en affirmant que le Mali, persuadé que le secteur public, le secteur mixte et le secteur privé, ont tous un rôle important à jouer, s'est engagé dans une action profonde de transformation pour une nouvelle politique économique.

Monsieur Horst P.F. WIESEBACH, Directeur Général Adjoint du Département des Programmes et Développement de l'ONUDI, a également prononcé un discours dans lequel il a apprécié le grand effort déployé par le Gouvernement du Mali pour accélérer son développement industriel malgré les énormes difficultés qui résultent de sa situation de pays , dépourvu de littoral, des aléas climatiques et des tendances défavorables de l'économie mondiale. Il a précisé que l'ONUDI était convaincue que les douze réunions de solidarité, organisées depuis 1979 dans l'intérêt des pays les moins avancés contribueront à encourager le développement industriel dans ces pays.

Il a rappelé que la huitième conférence des Ministres de l'Industrie des Pays africains qui venait d'achever ses travaux à Bujumbura avait adopté une série de décisions et résolutions portant sur la nécessité d'intensifier les efforts en vue d'accélérer la mise en oeuvre du programme de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique (DDIA) pendant les quatre années à venir et que l'organisation des réunions de solidarité et de tables rondes ministérielles était considérée comme une des voies pour la mise en oeuvre des objectifs de la décennie. Il a souligné que la coopération sud-sud ne remplaçait pas la coopération nord-sud et qu'au contraire il fallait tirer pleinement parti des complémentarités existant entre les pays en voie de développement, encourager le resserrement de leurs liens et contribuer ainsi à une coopération nord-sud plus bénéfique à tous.

Il a conclu en affirmant que les pays participants pouvaient ainsi établir avec le Mali des liens de coopération bilatéraux et multilatéraux et que l'ONUDI continuerait à favoriser des rencontres entre partenaires du pays hôte et ceux des pays participants.

Après la séance d'ouverture et la pause café, la réunion a repris ses travaux.

Politique de la République du Mali en matière de
Développement Industriel

Monsieur Kadari BAMBA, Directeur National des Industries au Ministère du Développement Industriel et du Tourisme du Mali, a fait un exposé sur le secteur industriel du Mali. Il a rappelé les données les plus importantes sur la géographie et l'économie du pays. Son exposé se résume comme suit:

Le Mali est un vaste pays de 1.240.000 km², avec une population estimée en 1983 à 7,5 millions d'habitants dont 80% de ruraux.

L'économie du Mali est caractérisée par un faible PIB et une forte auto-consommation. L'essentiel de la consommation finale commercialisée est importée (65,70%). Les exportations portent essentiellement sur des produits bruts (bétail sur pied, coton égrené).

L'exploitation minière porte sur le phosphate, utilisé directement dans l'agriculture. L'artisanat est important et dynamique, son encadrement est assuré par des institutions telles que le CEPI, la CMDT, le BIT.

Le secteur manufacturier a connu un vrai démarrage suite au lancement du premier plan quinquennal (1961/65). Le principal objectif de ce secteur porte sur la valorisation des produits primaires en vue de satisfaire les besoins de consommation intérieure et pour répondre aux besoins de l'exportation. Les réalisations du secteur manufacturier composé essentiellement d'entreprises d'Etat, au cours du 1^{er} plan quinquennal, ont été faibles. Le second plan (triennal, 1970-72), tout en maintenant le secteur para-public, visait également à encourager l'initiative privée. Le 3^{ème} plan (quinquennal, 1974-78) a coïncidé avec une période de sécheresse qui fut très peu favorable au développement du secteur manufacturier. Le 4^{ème} plan (quinquennal, 1981-85) reflétait quant à lui les options de l'Union Démocratique du Peuple Malien (U.D.P.M.), qui a opté pour une économie nationale indépendante et planifiée, basée sur la coexistence d'un secteur d'Etat, d'un secteur mixte et d'un secteur privé. Enfin un plan triennal de redressement (1980-82) a été adopté pour le secteur public. Le secteur manufacturier du Mali se composait en 1985 de 139 entreprises en activité dont 55% sont implantées

dans le district de Bamako. Selon le recensement de 1985, le secteur manufacturier regroupait en nombre 41% d'unités agro-industrielles, 16% d'unités dans l'industrie mécanique, 13% dans les textiles et l'industrie du cuir. 20% des emplois et 26% du chiffre d'affaires du secteur manufacturier, en 1981 étaient assurés par des entreprises à caractère public, 11% des emplois et 47% du chiffre d'affaires par des entreprises d'économie mixte, tandis que le secteur privé à lui tout seul assurait pour 51% des emplois et 27% du chiffre d'affaires.

Le secteur manufacturier fait face à plusieurs difficultés dues tant à l'étroitesse du marché national, à la concurrence déloyale des importations frauduleuses, à la dépendance du financement extérieur, au manque d'organisation de la maintenance, à la sous-utilisation des capacités installées, à la négligence de la fonction marketing, à un environnement industriel peu propice. Les difficultés de financement et les problèmes liés à la fourniture d'eau, d'électricité et de communications caractérisent également ce secteur. De plus, la recherche - développement n'a pas toujours été orientée sur l'industrie et les résultats restent très souvent inexploités faute de diffusion et de liaisons suivies avec l'industrie.

Les perspectives de l'industrialisation au Mali se fondent sur les orientations de la stratégie alimentaire; elle vise à l'autosuffisance alimentaire et à l'équilibre nutritionnel. Toujours dans le cadre des perspectives industrielles au Mali, la nouvelle politique économique quant à elle, vise à la relance de l'économie par le biais d'un programme d'ajustement structurel engagé avec le F.M.I. depuis 1982 et soutenu notamment par la Banque Mondiale. Des actions entreprises ont également permis l'établissement de nouveaux codes d'investissement et de commerce adaptés à la situation nouvelle.

De réelles possibilités de développement industriel existent au Mali si l'on considère que:

- le patrimoine industriel est grandement sous-utilisé et doit être réhabilité;
- le transport fluvial reste un atout sous-exploité;

- le choix de technologie adaptée peut permettre un programme de substitution aux produits importés;
- la maîtrise de l'eau pourrait assurer le développement des productions rurales en rapport avec l'élevage, la pêche et la culture des fruits;
- le savoir faire des artisans maliens et le dynamisme des commerçants sont connus dans toute l'Afrique.

Dans le cadre de la coopération sud-sud, la coopération sino-malienne qui date des années 1960, fait figure d'exemple. Elle porte sur la fourniture d'équipements, la mise en route d'installations industrielles, et une assistance technique basée sur le principe de la co-gestion. C'est le cas par exemple de Tamali, de Sukala et l'Usine de Produits Pharmaceutiques.

Déclarations des chefs de délégations

Les chefs des délégations et les représentants des organisations internationales participant à la réunion ont fait des interventions dans lesquelles ils ont expliqué la position de leur pays ou organisations sur la réunion.

Ces interventions sont résumées dans les paragraphes suivants:

Le chef de la délégation de l'Algérie a expliqué que la coopération sud-sud était l'axe constant de la politique extérieure de son pays. Il a rappelé que dans le cas particulier du Mali, l'Algérie était intervenue dans les domaines des finances, de la santé publique, des télécommunications, formation et octroi de bourses. Il a précisé que l'Algérie avait développé une base industrielle importante et qu'elle était intéressée à assister le Mali dans les domaines de formation, préparation des études de factibilité, conseils dans les négociations avec les partenaires étrangers, à examiner les problèmes de la formation à EDM, et apporter une assistance à la DNI.

Le chef de la délégation du Brésil a affirmé que, malgré les contraintes budgétaires de son pays, celui-ci menait un programme très actif de coopération technique avec les pays africains et qu'il ne s'agissait pas de programme de dons qui finissent par causer une dépendance économique mais de programmes de transfert de technologie, de formation répondant aux conditions du pays partenaire. Il a souligné que le potentiel entier de la coopération sud-sud serait plus facile à réaliser si les agences internationales de financement et les pays développés apportaient une plus grande assistance financière aux efforts accomplis dans ce domaine.

Le chef de la délégation du Cameroun a expliqué que le Cameroun était un pays remarqué pour sa stabilité politique et caractérisé par son auto-suffisance alimentaire, son industrialisation et en général une économie en très bonne croissance dans laquelle la moyenne et petite industrie avait une place importante. Il a souligné que son pays partagerait son savoir-faire industriel et sa connaissance des problèmes de développement industriel avec le Mali. Il a indiqué que, dans le cadre des projets présentés, le Cameroun souhaitait agir avec le Mali en véritable partenariat en intégrant autant que faire se peut le contexte socio-culturel, économique et politique du Mali, ainsi que les compétences maliennes.

Le chef de la délégation de la Chine a précisé que le renforcement de la coopération économique et technique, l'avantage réciproque entre les pays en voie de développement constituaient un moyen important de promouvoir le développement de l'économie de tous les pays. Il a rappelé que les relations de coopération économique et technique entre la Chine et le Mali dataient de 1960, que la Chine avait pris en charge 60 projets de toutes sortes dont 13 projets industriels et que la Chine faisait un don de 200,000 Yuans Renminbi destinés à la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène diesel de 120 kw pour le centre émetteur national du Mali. Il a également rappelé que la coopération de la Chine avec l'étranger se basait sur quatre principes énoncés par le Premier Ministre chinois, notamment "égalité et avantage réciproque, efficacité, diversité de formes et développement commun". Il a expliqué que pour consolider les résultats de coopération et faire valoir la rentabilité économique des projets réalisés, la Chine et le Mali ont développé le modèle de cogestion dans certains projets que et de nouveaux projets étaient négociés sur le même modèle.

Le chef de la délégation de la Côte d'Ivoire a exprimé l'intérêt de son Gouvernement pour les projets présentés à la réunion et s'est montré disposé à transmettre ces projets aux industriels privés ainsi qu'aux investisseurs potentiels installés en Côte d'Ivoire. Il a souligné que la Côte d'Ivoire était particulièrement intéressée à la coopération avec le Mali dans les domaines de la normalisation et du contrôle de qualité, le transfert et le développement technologiques.

Le chef de la délégation de Cuba a affirmé que son pays appuyait les efforts de l'ONUDI pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'industrialisation des pays les moins avancés. Il a précisé que son pays, après avoir fait une analyse de ses possibilités compte-tenu des engagements déjà pris et de ses contraintes, était disposé à coopérer avec le Mali dans les industries sucrières, chimiques et alimentaires.

Le chef de la délégation de l'Egypte a souligné que les pays en voie de développement cherchaient à se doter d'une industrie dans le but de promouvoir leur situation économique et sociale. Il a rappelé que son pays avait toujours été solidaire dans le domaine de la coopération technique et économique entre les pays du Tiers Monde, considérant cette coopération comme indispensable à leur développement industriel. Il a conclu en précisant que son pays était disposé à envoyer ses experts dans les différents domaines techniques industriels qui seraient spécifiés par le pays hôte, ou encore à offrir une formation professionnelle dans les usines égyptiennes.

Le chef de la délégation de l'Inde a expliqué l'effort que son pays déployait depuis son indépendance en 1947 pour le développement économique et l'auto-suffisance. Il a affirmé que l'Inde avait fait de grands progrès dans les industries de raffinage du pétrole, de la pétrochimie, pharmaceutiques, génération, transmission et distribution électrique, sucre, textile, ciment, papier, acier, énergie nucléaire et technologie spatiale. Il a précisé que l'expérience de l'Inde dans le domaine des industries agraires pourrait être utile pour le Mali et que son Gouvernement était disposé à partager cette expérience avec le Mali. Il a conclu en soulignant que, étant donné les besoins de l'économie de l'Inde, son pays n'était pas à même d'offrir autant de ressources financières qu'il aimerait; mais que par contre il se ferait un plaisir de mettre à la disposition des pays amis en voie de développement ses ressources en main-d'oeuvre qualifiée et ses techniciens.

Le chef de la délégation de la Malaisie a affirmé que son pays a lancé un programme de coopération technique avec un budget modeste pour promouvoir la coopération parmi les pays en voie de développement et qu'il avait entamé en 1983 un programme d'assistance spéciale au Mali dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et du développement des ressources humaines. Il a précisé que son pays pourrait coopérer avec le Mali afin que celui-ci puisse bénéficier des facilités existantes en Malaisie dans le domaine de la formation relative aux petites et moyennes industries.

Le chef de la délégation du Sénégal a fait un bref exposé sur la nouvelle politique économique de son Gouvernement pour la période 1985 - 1992. Le volet industriel de cette politique économique va porter sur les objectifs suivants:

- accroître la compétitivité des entreprises
- augmenter les exportations des produits industriels
- modifier la structure de la production industrielle.

Il a ajouté que la Société Nationale d'Etude et de Promotion Industrielle (SONEPI) envisageait entre autre:

- la constitution d'une banque d'idées de projets de petites et moyennes entreprises;
- l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur dans le secteur privé;
- la réhabilitation d'entreprises en difficulté;
- l'échange d'information et l'aide à la mise en place d'entreprises communes.

Il a précisé en guise de conclusion que son pays était disposé à partager avec le Mali son expérience dans ces domaines.

Le chef de la délégation de Turquie a affirmé que son pays avait fait de grands progrès dans le domaine de l'industrialisation, que tout en étant un pays en voie de développement, il se préparait à s'intégrer aux pays industrialisés de l'Europe Occidentale. Il a souligné l'importance que son pays attachait au dialogue sud-sud et que, dans cet ordre d'idée, son Gouvernement avait décidé de mettre en oeuvre un

programme d'assistance technique pour un nombre de pays africains. Une somme d'environ 1 million de dollars E.U a été réservée au Mali sous forme de don. Mais cela étant la toute première initiative dans ce domaine, la Turquie cherche le meilleur modèle qui permettrait au pays receveur de tirer le maximum d'avantages de la coopération avec la Turquie.

Le chef de la délégation yougoslave a précisé que l'objectif principal des réunions de l'ONUDI organisées dans le cadre de la coopération sud-sud, était l'échange de connaissances techniques, les facilités de formations techniques et les capacités de recherche industrielle, et que cette coopération pouvait être bilatérale ou multilatérale. Il a rappelé que la Yougoslavie était un des premiers pays qui soit entré en coopération avec le Mali dans le cadre du dialogue sud-sud et qu'elle continuera de coopérer avec ce pays dans l'avenir.

Le représentant de l'Autorité du Liptako-Gourma a expliqué que son organisation avait pour objectif le développement industriel intégré des trois pays membres de cette organisation à savoir, le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Il a affirmé qu'il voulait profiter de l'occasion de cette réunion pour évoquer les 4 projets industriels suivants qui intéresseront les trois pays membres :

- usine régionale d'engrais,
- cimenterie,
- unité industrielle de fabrication d'aliments pour le bétail et de conserve alimentaire,
- industrie du cuir.

Le représentant de la Banque Mondiale a énuméré les établissements maliens qui bénéficient des lignes de crédit de la Banque et précisé que la Banque aidait le Mali dans le secteur de l'énergie, et qu'un autre projet était négocié pour la réforme du secteur parapublic.

Le représentant de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) a donné les indications suivantes: La Banque Ouest-Africaine de Développement dont le Mali n'est membre que depuis le 1er juin 1984 s'intéresse aux projets de développement rural, d'infrastructures de base, d'énergie, de communication et de développement industriel. Le niveau modeste des financements dans ce dernier secteur reflète sa position relative dans l'économie des Etats membres; mais la Banque est

disposée à apporter sa contribution dans la promotion de ce secteur. Dans le programme présenté aux présentes assises, la BOAD s'intéresse aux projets suivants:

- rénovation de centres secondaires de production de l'énergie du Mali,
- modernisation des machines et équipements de la Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali,
- mise en place du complexe sucrier de Bankoumana.

En outre, dans le cadre d'un programme d'intégration économique sous-régional, la Banque instruit activement les projets de la filière textile, de la filière cuir et du machinisme agricole. Il a conclu en soulignant que la BOAD encourageait et souhaitait plein succès à la coopération entre pays en voie de développement.

Le représentant du Fonds Saoudien pour le Développement a précisé que le Fonds représentait un moyen, parmi plusieurs autres, d'assurer le financement des projets par le Gouvernement saoudien. Il a ajouté que le Fonds avait alloué 63 millions dollars E.U. comme crédit à des conditions favorables au Mali et que le Fonds était désireux d'en faire davantage afin de contribuer au bien-être du peuple malien.

III. ENTRETIENS BILATERAUX ET CONCERTATIONS DE GROUPES SUR LES PROPOSITIONS DE PROJETS

Entretiens entre le Mali et l'Algérie

De façon générale, la délégation algérienne a fait part des dispositions de son pays à coopérer avec le Mali, dans le cadre des projets présentés, une tradition de coopération existant entre les deux pays depuis de longue date.

La délégation algérienne a également précisé que, malgré la crise internationale qui frappe le monde entier, son pays était prêt à mettre à la disposition des institutions et entrepreneurs maliens, son expérience industrielle. La coopération ainsi envisagée pourrait concerner surtout le volet formation technique, mise à disposition d'une expertise déterminée etc.

La délégation a donc examiné plus particulièrement les projets suivants:

Projet N° 8: Programme de recyclage/formation des agents en charge de l'exploitation et de la maintenance des groupes DIESEL

La délégation algérienne s'est montrée intéressée à coopérer avec le Mali à la réalisation de ce projet, selon les termes spécifiés dans la fiche de projet présentée par le Mali, à savoir la prise en charge par l'Algérie des frais locaux relatifs à la formation des techniciens diésélistes de Energie du Mali (EDM) à l'Institut Algérien de Gaz et d'Electricité, SONELGAZ. Là également, l'assistance de l'ONUDI pour couvrir les frais de déplacement des techniciens entre les deux Etats sera sollicitée par le Mali selon la formule retenue aussi pour le projet N° 11, ci-après mentionné.

La réalisation des termes de coopération portant sur ce projet sera envisagée également en deux phases, en l'occurrence, 1^e phase: envoi d'une mission malienne de responsables de EDM, pour rencontrer ceux de SONELGAZ et discuter d'un programme de coopération, 2^e phase : envoi effectif des techniciens maliens en Algérie pour une formation qui pourrait varier de deux à six mois. Afin que ce programme de formation puisse être bénéfique au Mali, le choix des techniciens candidats à ce stage devrait se faire avec soin (techniciens spécialisés dans les groupes DIESEL de EDM).

Projet N° 11: Assistance à la Direction Nationale des Industries (DNI)
pour la conception et la mise en place d'un système de
normalisation

La coopération algéro-malienne suggérée dans le cadre des projets présentés sera initiée par le rapprochement inter-institutionnel notamment le rapprochement entre les experts de la DNI et ceux de l'Institut de Normalisation en Algérie par exemple. Elle pourrait être conçue en deux phases préliminaires, à savoir la phase 1: prise de contact par l'envoi d'une mission d'experts algériens à Bamako, pour étudier avec les partenaires maliens la nature du système de normalisation à mettre en place au Mali et la préparation d'une étude en conséquence.

La 2e phase consistera en une formation de techniciens maliens en Algérie. L'assistance de l'ONUDI sera requise pour faciliter les déplacements inter-Etats et des experts et ceux des stagiaires pour le financement de leurs voyages internationaux. Comme dispositions pratiques pour la mise en oeuvre effective de ce projet, deux canaux seront utilisés simultanément: celui de l'ONUDI et celui des relations bilatérales qui existent entre le Mali et l'Algérie.

En effet une requête du Gouvernement malien devrait être adressée à l'ONUDI pour solliciter la contribution de celle-ci à la réalisation du projet envisagé (tel qu'indiqué dans les phases 1 et 2); pour la prise en charge des frais locaux des stagiaires maliens en Algérie, une requête du Gouvernement sera transmise aux autorités algériennes simultanément: cette démarche serait à même de faciliter la prise de décision et de l'Algérie et de l'ONUDI sur leur participation respective à la réalisation des projets examinés.

Entretiens entre le Mali et le Brésil

Projet N° 1: Rénovation de centres secondaires de production de
Energie du Mali (EDM)

Le représentant du Brésil a indiqué que son pays a acquis une grande expérience dans le domaine énergétique et est prêt à mettre cette expérience à la disposition de EDM. Le représentant du Brésil a indiqué que son pays serait disposé à un échange de missions.

A cet effet, le Gouvernement malien doit exprimer au Gouvernement brésilien par l'intermédiaire de son ambassade à Dakar son intérêt à profiter de cette expérience.

Projet N° 3: Assistance à la relance des activités de la Tannerie
Providence du Mali (TAPROMA)

Le représentant du Brésil a exprimé l'intention de fournir une assistance technique pour les aspects techniques et de gestion de ce projet. Il a indiqué que la compagnie privée COTRA a exprimé un intérêt pour le projet. Le Gouvernement du Brésil prendrait à sa charge les frais de transport des experts au Mali et assurerait leur salaire au Brésil. Il souhaiterait que la partie malienne couvre les frais locaux des experts (hébergement, transport, etc.).

Il a indiqué qu'il est difficile pour le secteur privé d'avancer une proposition à l'heure actuelle sur l'aspect commercial qui ne pourra être envisagé que sur la base de renseignements plus précis (connaissance des marchés, aspects techniques de l'usine, etc.).

On a convenu que la partie malienne enverrait à la partie brésilienne toutes les informations techniques disponibles (spécifications des machines), ainsi que l'étude de factibilité faite par la SODI en 1984.

Dans le cadre des discussions portant sur ce projet, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) a exprimé un intérêt particulier pour la filière cuir dans le cadre de l'intégration sous-régionale. Elle a indiqué qu'elle n'intervient pas dans le financement des fonds de roulement mais qu'elle pourrait participer à l'achat de nouvelles machines et à l'identification de débouchés en ce qui concerne ce projet. L'étude réalisée par la SODI devra également lui être envoyée.

Projet N° 11: Assistance à la Direction Nationale des Industries (DNI)
pour la conception et la mise en place d'une politique de
normalisation

Le représentant brésilien a indiqué que son pays possède l'expertise nécessaire pour assister le Gouvernement du Mali dans le domaine de la normalisation. Cependant, il ne serait pas possible au Gouvernement brésilien d'envoyer un expert au Mali pour une période de 24 mois. Il a par contre proposé l'envoi au Mali d'un expert brésilien de haut niveau pour une mission de courte durée afin que celui-ci procède à l'identification des problèmes et fasse une proposition pour un programme de coopération à long terme entre partenaires maliens et brésiliens.

Le Gouvernement brésilien assurera le salaire de l'expert en question ainsi que les frais de son transport international, tandis que la partie malienne assurera les frais locaux qui seront engagés au titre de cette expertise (hébergement, transport, etc.).

Le Gouvernement du Mali devra préciser la date qui lui conviendrait le plus pour l'envoi de l'expert en question, ceci par le biais de l'Ambassade du Brésil à Dakar.

Projet N° 16: Mise en place du complexe sucrier de Bankoumana

Le représentant brésilien a indiqué que son pays peut offrir une expertise technologique de pointe pour la filière de production sucre/alcool/carburant. Cette expertise peut être fournie aussi bien dans le cas de la mise en place d'un complexe sucrier, que celle de mini-sucreries, selon les résultats de la mission actuellement conduite par l'ONUDI portant sur l'actualisation de l'étude du complexe sucrier de Bankoumana. Le Brésil est prêt à fournir une expertise technique et des équipements, au cas où le financement de ce projet serait assuré par d'autres partenaires.

La partie malienne devra fournir au partenaire brésilien le plus tôt possible un résumé de l'étude de factibilité faite en 1978 par TECHNIP, ainsi que l'actualisation de l'étude actuellement entreprise par l'ONUDI avec les recommandations qui en découleront.

Dans le cadre des discussions sur ce projet, la Banque Mondiale, le Fonds Saoudien de Développement et la BOAD ont exprimé leur intérêt pour le projet du complexe sucrier de Bankoumana et demandé à recevoir les études de factibilité se rapportant à ce projet.

Entretiens entre le Mali et le Cameroun

Projet N° 2: Informatisation du système de gestion clientèle de l'Energie du Mali (EDM)

Dans l'immédiat et comme suite au problème posé par EDM, la délégation camerounaise propose que deux experts de EDM effectuent une visite d'étude et de contact au Cameroun pour 3 à 4 jours.

Elle a également offert d'envoyer une mission camerounaise pour l'établissement du cahier de charges et d'un schéma directeur se rapportant à l'exploitation de EDM.

Des experts camerounais pourront être envoyés auprès de EDM selon les différents termes de référence qui pourront être définis. Le Mali assurera les frais locaux (hébergement, transport local). Le Cameroun couvrira les honoraires des experts et l'ONUDI ou tous autres organismes internationaux de financement, leurs frais de voyages internationaux.

Le voyage d'étude sollicité par EDM lui permettra de s'inspirer de l'expérience camerounaise en la matière, les frais locaux de ce voyage seront à la charge de la partie camerounaise (hébergement, nourriture, transport local).

Le Cameroun aidera EDM pour l'étude et la réalisation du système informatique et pour la formation des cadres et des utilisateurs à la maîtrise du système. Il fournira un service de conseil quant au choix du matériel informatique et sa maintenance.

Projet N° 6: Modernisation des machines et équipements de la Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM)

Le représentant du Cameroun a proposé aux promoteurs maliens de ce projet, la visite d'une usine similaire au Cameroun, la SITABAC : délégation de la SONATAM composée de deux personnes. Il a également proposé l'assistance camerounaise pour le choix des équipements que la SONATAM se propose d'acquérir ainsi que pour la formation de ses techniciens.

Les frais de voyage des agents de la SONATAM seront à la charge de cette dernière. Les frais de leur séjour d'une durée de 2 à 3 jours seront à la charge du Cameroun. Pour la mise en oeuvre de la deuxième phase de l'assistance, les frais locaux des experts camerounais (hébergement, transport, per diem de subsistance) seront à la charge de la SONATAM. Les salaires des experts seront à la charge du Cameroun. Le paiement des frais de transport internationaux des experts camerounais sera sollicité par le Gouvernement malien, auprès de l'ONUDI.

La SITABAC est dotée d'équipements allemands. La SONATAM s'apprête à en faire autant. Le délégué camerounais a souligné le fait que des opérateurs économiques camerounais seraient intéressés par une participation au capital social de la SONATAM en cas d'ouverture de celui-ci au privé étranger.

Projet N° 9: Formation des formateurs/animateurs sur la promotion de l'esprit d'entreprise: Centre d'Etudes et de Promotion Industrielle (CEPI)

Le Cameroun pourrait prendre en charge les frais d'étude des cadres du CEPI qui seront proposés pour cette formation au Cameroun à condition que les frais de leur transport et séjour soient pris en charge par le CEPI.

Le Cameroun attend la requête officielle du CEPI en vue de coopérer à la réalisation de ce projet.

Projet N° 11: Assistance à la Direction Nationale des Industries (DNI) pour la conception et la mise en place d'une politique de normalisation

Le représentant du Cameroun a indiqué que son pays était disposé à assister la DNI pour la mise en place et la conception d'une politique de normalisation. Il a proposé l'envoi d'une mission de deux experts camerounais pour étudier la question et préparer les termes de référence du projet. Le voyage de deux cadres maliens au Cameroun pour étudier leur système de normalisation et de contrôle de qualité sera également envisagé.

Dans les deux cas, le financement des frais de voyage internationaux sera sollicité auprès de l'ONUDI ou tous autres organismes internationaux de financement. Les frais locaux (hébergement, transport local) seront à la charge soit de la partie malienne ou camerounaise.

Le Cameroun pourra également fournir des conseils utiles quant au choix des laboratoires de contrôle qui seront installés.

Projet N° 12: Soutien au Département des études et promotion industrielle de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Mali (CCIM)

Le Cameroun pourrait envoyer un expert au Mali pour apporter l'assistance demandée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie. Le Cameroun propose que la Chambre de Commerce prenne en charge les frais locaux (per diem, hébergement et transport) de l'expert en question, son salaire sera à la charge du Cameroun, les frais de son transport seront négociés avec l'ONUDI.

Le représentant de la Chambre de Commerce a promis d'étudier ces propositions.

Projet N° 13: Assistance à l'équipe d'évaluation et de suivi des projets de la Banque de Développement du Mali (BDM)

Le Cameroun est intéressé par ce projet mais ne peut donner une réponse dans l'immédiat. La réponse sera communiquée à la partie malienne d'ici fin 1986 après réception des termes de référence du projet par la partie camerounaise.

Si une coopération est jugée possible, le Cameroun proposera des experts dont le profil sera conforme aux termes de référence établis par la BDM. La BDM prendra en charge l'hébergement et le transport local de ces experts, le financement de leurs billets de voyage internationaux sera sollicité auprès de l'ONUDI et on approchera le Cameroun pour leurs honoraires ou tous autres organismes de financement.

Projet N° 14: Soutien à la création d'une société privée de maintenance industrielle

Le représentant du Cameroun a indiqué que son pays a une expérience de plus de cinq ans dans ce domaine. Cette expérience concerne plus particulièrement les secteurs de maintenance suivants: mécanique, électromécanique, électricité, soudure, thermique (moteur à essence et diesel), froid domestique et industriel.

Le représentant du Cameroun a proposé l'assistance suivante: Envoi de trois experts camerounais pour assister le CEPI pour la préparation d'une étude de faisabilité complète. Si l'étude s'avère positive, le Cameroun aidera à la recherche des partenaires privés camerounais pour une prise de participation au capital social de la société. Le Cameroun envisage le détachement d'experts camerounais pour le montage du projet ainsi qu'un programme de voyage d'étude dans les deux sens par les promoteurs privés qui participeront à ce projet. Le Cameroun assurera le coût de l'étude de faisabilité en ce qui concerne les honoraires des experts camerounais. Les frais locaux des experts seront à la charge des promoteurs maliens (hébergement, transport local).

Projet N° 15: Création d'une entreprise de conditionnement et d'exportation de viande (AGROPAM S.A.)

Le Cameroun maîtrise la filière de production de viande fraîche, actuellement exportée vers certains pays voisins (Gabon, Tchad). A la demande de AGROPAM le délégué camerounais a informé que son pays a une expérience d'au moins dix ans en matière de culture et de transformation du soja, volet que AGROPAM se propose également de développer.

Des opérateurs camerounais privés pourraient être intéressés à participer au financement des investissements de ce projet et le projet pourrait également bénéficier de l'apport de l'expérience du Cameroun en matière de choix de technologie selon le délégué camerounais.

Le délégué camerounais ayant exprimé l'intention d'intéresser les entreprises privées de son pays au projet AGROPAM, le représentant du Centre Malien du Commerce Extérieur (CMCE) a promis de lui remettre une copie de l'étude de factibilité se rapportant à ce projet.

Autres projets suggérés par le Cameroun:

a) Constitution d'une banque de données d'information industrielle

En marge des projets soumis à la réunion, le délégué camerounais a exprimé le désir pour son pays de participer à la création d'une banque de données industrielles avec la Direction Nationale des Industries et les Bureaux d'Etudes au Mali. Le Cameroun pourrait envoyer un expert au Mali pour étudier la question sur place dans le cadre de la coopération technique entre les deux pays. Le Cameroun est prêt à rechercher le financement d'un tel projet en coopération avec le Mali, auprès du CRDI.

Le représentant de la DNI a estimé que ce projet pourrait intéresser son pays. Une requête sera adressée au Cameroun en conséquence.

b) Modèle de logiciels pour la gestion

Compte tenu des problèmes de gestion qui se posent à de nombreuses PME maliennes, l'objectif de ce projet serait de mener une réflexion sur la conception de logiciels d'utilisation simple afin de permettre l'emploi de l'outil informatique pour une meilleure maîtrise de la gestion dans ce type d'entreprise.

Entretiens entre le Mali et la Chine

Projets suggérés par la Chine:

a) Centre émetteur d'ondes courtes

La Chine a fait don d'une somme de 200,000 Yuan au Mali pour l'achat d'un groupe électrogène de 120 kva pour l'équipement du centre émetteur d'ondes courtes. Le représentant de la Chine a indiqué qu'un Protocole

d'Accord est en cours. Le Ministère de l'Information et des Télécommunications sera très prochainement saisi par la partie chinoise à ce sujet.

b) Pharmacie populaire du Mali

Un Protocole d'Accord de co-gestion est en cours d'élaboration portant sur ce projet. Il sera soumis au Ministère de Tutelle des Sociétés et Entreprises d'Etat. L'Ambassade de Chine saisira très prochainement le Ministère de Tutelle des Sociétés et Entreprises d'Etat à ce propos.

c) Usine de thé de Farako

Ce projet relève du Ministère de l'Agriculture. Un Protocole d'Accord de co-gestion est en cours d'élaboration portant sur ce projet. Le Ministère de l'Agriculture sera saisi par les soins de l'Ambassade de Chine. La partie chinoise souhaite l'accélération de la procédure de signature de ce Protocole d'Accord.

Entretiens entre le Mali et la Côte d'Ivoire

La délégation ivoirienne a fait savoir que son pays serait très heureux de mettre à la disposition du Mali son expérience industrielle. La coopération entre les deux pays existe déjà à travers leur appartenance aux mêmes regroupements sous-régionaux tels que la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO). La délégation ivoirienne a manifesté un vif intérêt pour tous les projets présentés par le Mali, et a fait part plus particulièrement de l'expérience de son pays en ce qui concerne les domaines d'activité des projets suivants:

Projet N° 4: Assistance technique et co-entreprise en vue d'une relance des activités de l'Entreprise Malienne de Bois (EMAB)

La Côte d'Ivoire possède une expérience en matière de menuiserie industrielle étant donné le potentiel de ce pays dans la production de la matière première pour ce type d'industrie. La délégation ivoirienne a fait part des dispositions de son pays à coopérer avec les partenaires maliens dans ce domaine.

Projet N° 10: Assistance technique en vue d'un redéploiement des activités de la Base pour l'Équipement des Transports Routiers du Mali (BETRAM)

La délégation ivoirienne a fait mention du montant excessif des investissements (1,700 millions FCFA) complémentaires envisagés dans le cadre du projet, facteur qui, à son avis, jusqu'à présent, n'a peut-être pas facilité la décision de partenaires potentiels qui voudraient s'associer à ce projet tel que sollicité par la BETRAM dans la fiche de présentation de ce projet.

Projet N° 11: Assistance à la Direction Nationale des Industries (DNI) pour la conception et la mise en place d'une politique de normalisation

La délégation ivoirienne a souligné que son pays a déjà posé des jalons en ce qui concerne le problème de normalisation: l'expérience montre, a-t-elle affirmé, que ce problème est complexe. Son pays serait néanmoins heureux d'accueillir une délégation malienne en vue de l'informer pleinement sur leur expérience dans ce domaine. Elle fait également remarquer que les problèmes ayant trait à ce domaine étaient déjà posés et débattus à l'échelle du continent, et a cité l'exemple de la tenue d'un séminaire sur la normalisation organisé à Conakry au courant de 1986.

Projet N° 14: Assistance à la relance des activités de la Tannerie Providence du Mali (TAPROMA)

La délégation ivoirienne s'est surtout intéressée, en ce qui concerne ce projet, aux problèmes soulevés par l'acquisition du matériel "maquillé" (montage de vieilles pièces repeintes au lieu d'équipements neufs). La délégation s'est intéressée au type de contrat passé par le promoteur de la TAPROMA et au recours judiciaire en cours visant à résoudre ce problème.

Projet N° 15: Création d'une entreprise de conditionnement et d'exportation de viande AGROPAM/Centre Malien du Commerce Extérieur (CMCE)

La délégation ivoirienne s'est intéressée au problème de débouchés que pose ce type d'activité. Elle a également suggéré une meilleure restructuration du projet qui pourrait attirer d'éventuels partenaires qui voudraient s'associer à ce projet.

Entretiens entre le Mali et Cuba

La délégation cubaine a fait part des dispositions de son pays à coopérer avec le Mali dans différents domaines, en l'occurrence en matière d'assistance technique, de formation de la main-d'oeuvre, de transfert de technologie, afin de participer ainsi aux efforts de développement industriel du Mali. La délégation cubaine a examiné plus précisément les projets Nos. 2, 4, 5, 10, 12,15,16. La délégation a cependant informé que compte tenu des ressources financières limitées de son pays, il ne lui sera pas possible de participer au financement de ces projets.

Projet N° 2: Informatisation du système de gestion clientèle de l'Energie du Mali (EDM)

Cuba pourrait favoriser le transfert de technologie, participer à l'élaboration d'études de ce projet. Le type de coopération envisagée comprendra l'envoi d'experts cubains au Mali qui établiront un programme d'actions à entreprendre. L'Institut d'Informatique de Cuba serait éventuellement le partenaire cubain de EDM dans le cadre des accords qui seront passés. Il s'agira de contacter cet institut via les ambassades afin de déterminer la date d'une mission cubaine au Mali qui étudiera le problème et les possibilités de coopération entre les deux institutions.

Projet N° 4: Assistance technique en vue de la relance des activités de l'Entreprise Malienne de Bois (EMAB)

La délégation cubaine a demandé à l'EMAB de fournir une liste exhaustive des équipements dont elle a actuellement besoin pour soumission à des partenaires cubains qui seraient intéressés à ce projet. La mise en place des équipements qui seront choisis sera assortie d'une assistance technique de la part des partenaires cubains.

Projet N° 5: Assistance en vue de la relance des activités de la Société Malienne des Conserves Alimentaires (SOCAM)

Cuba possède une vaste expérience dans le domaine agro-industriel et la délégation cubaine a informé que son pays envisageait la possibilité d'apporter une assistance technique aux partenaires maliens, dans ce domaine.

Projet N° 10: Assistance technique en vue du redéploiement des activités de la Base pour l'Equipement des Transport Routiers du Mali (BETRAM)

La délégation cubaine a examiné également ce projet et indiqué que son pays pouvait favoriser la formation technique de la main-d'oeuvre de la BETRAM. Les contacts nécessaires pour se faire, seront pris par le biais de l'Ambassade de Cuba au Mali.

Projet N° 12: Restructuration des services d'assistance de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM)

La délégation cubaine envisage de favoriser les activités suivantes:

- Envoi d'un expert cubain à Bamako pour évaluer les besoins et élaborer un programme de travail avec la CCIM.
- Voyage d'étude d'experts cubains au Mali dans le cadre de l'assistance technique entre les deux pays.
- Séjour éventuel de cadres maliens à Cuba afin que ceux-ci puissent s'inspirer de l'expérience cubaine dans le domaine des activités des Chambres de Commerce et d'Industrie cubaines.

La délégation cubaine et les représentants de la CCIM se proposent pour le financement de demander la contribution de l'ONUDI pour la réalisation des 3 phases sus-mentionnées. La CCIM devrait, pour se faire, saisir dans les meilleurs délais l'ONUDI et en informer le partenaire cubain par le canal de l'Ambassade de Cuba au Mali.

Par ailleurs, la délégation cubaine a fait part des dispositions de son pays à assister la CCIM sur le plan technique en ce qui concerne la promotion industrielle et la formation du personnel d'encadrement malien.

Eu égard aux difficultés financières que connaît Cuba, la délégation estime qu'un financement extérieur par le biais de l'ONUDI est nécessaire pour la viabilité du projet. L'arrangement suivant pour la mise en oeuvre du projet a été suggéré:

- Cuba s'engage à prendre à sa charge le salaire des experts cubains qui effectueront les missions au Mali.
- Les frais de transports internationaux seront négociés avec l'ONUDI.
- La prise en charge sur le terrain, au Mali, sera assurée par la CCIM.

Projet N° 15: Création d'une entreprise de conditionnement et d'exportation de viande du Mali (AGROPAM S.A.)

Le projet ne représente qu'une partie du projet AGROPAM et les parties en négociation ont jugé approprié de considérer l'ensemble du programme AGROPAM comportant les volets suivants:

- un volet industriel,
- un volet d'emboûche industrielle,
- un volet agricole,
- un volet production agricole.

La délégation cubaine a fait savoir que le Gouvernement cubain était disposé à mettre à la disposition de l'AGROPAM toute l'assistance technique dans tous les domaines d'activité de l'entreprise, tels l'élevage, la génétique, la médecine vétérinaire, la culture de soja, la construction de silos d'aliments pour bétail, la construction d'un centre avicole (élevage du poulet), l'insémination artificielle de génisses, etc.

Il serait cependant souhaitable qu'une délégation malienne se rende à Cuba pour s'imprégner de l'expérience cubaine en la matière. On pourrait envisager par la suite de signer sur place un Protocole d'Accord de coopération entre partenaires cubains et maliens. Les deux Gouvernements (malien et cubain) formuleront une demande d'assistance à l'ONUDI en vue du financement des voyages d'études qui seront entrepris dans le cadre du programme de coopération AGROPAM/partenaires cubains.

Projet N° 16: Mise en place du complexe sucrier de Bankoumana

Ce projet a particulièrement retenu l'intérêt de la délégation cubaine qui a confirmé la technologie et l'expérience que possède son pays dans ce domaine. Elle a informé que Cuba s'engageait à participer au montage de l'usine, à établir un type de coopération triangulaire avec la participation de l'ONUDI pour le pilotage du projet tout particulièrement dans le cas de la recherche de partenaires qui participeront à la réalisation de ce projet. L'ONUDI a confirmé la possibilité d'assister le Mali et Cuba dans leur coopération. Cependant, la conjoncture internationale défavorable ne permettra pas la participation financière cubaine à ce projet. L'assistance cubaine sera consacrée essentiellement à l'élaboration finale du projet et à l'assistance technique par l'intermédiaire d'une mise à disposition d'expertise diverse dans le domaine sucrier.

Entretiens entre le Mali et l'Egypte

Projet N° 1: Rénovation des centres secondaires de production de
Energie du Mali (EDM)

Le représentant de l'Egypte a indiqué que son pays est prêt à prendre en charge l'étude de factibilité de ce projet. L'Egypte aidera EDM dans la recherche de financement sur le marché international dans le cadre de la coopération avec le Mali. Les deux parties égyptienne et malienne ont convenu des dispositions concrètes suivantes pour engager la mise en oeuvre du projet:

- Elaboration par EDM d'un projet de termes de référence qui sera soumis à la partie égyptienne pour étude.
- EDM fournira les noms des bailleurs de fonds déjà intéressés par le projet pour faciliter la recherche de financement.

EDM envisage également d'acquérir des groupes électrogènes tournant à 750 ou 1,000 tours/minute. Le représentant de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) a indiqué que la BOAD est prête à participer au financement de ce projet.

Projet N° 6: Modernisation des machines et équipements de la Société
Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM)

L'Egypte accepte de prendre en charge l'étude de factibilité pour ce projet. Elle se joindra au Mali pour rechercher le financement du projet sur le marché international. Les mesures concrètes suivantes pour engager la mise en oeuvre du projet ont été arrêtées:

- Elaboration par la SONATAM d'un projet de termes de référence qui sera soumis à la partie égyptienne pour étude.
- La SONATAM communiquera la liste des bailleurs de fonds déjà contactés pour faciliter la recherche de financement du projet.

Entretiens entre le Mali et l'Inde

Projet N° 2: Informatisation du système de gestion clientèle
de l'Energie du Mali (EDM)

Selon la délégation indienne, l'Inde peut mettre à la disposition du Mali les services d'un ou de deux experts (chargés de l'élaboration d'un plan directeur d'informatisation). Les coûts locaux des experts indiens doivent être supportés par le Gouvernement du Mali.

S'agissant de l'informatisation du système de gestion clientèle, la délégation indienne a suggéré que le Gouvernement du Mali entre en contact officiel avec le Gouvernement de l'Inde, par le canal de l'Ambassade de l'Inde à Dakar, pour faciliter la mise à disposition par l'Inde, au Mali, de l'assistance technique souhaitée.

Projet N° 3: Assistance à la relance des activités de la Tannerie
Providence du Mali (TAPROMA)

La délégation indienne a indiqué que l'Inde se propose d'envoyer une équipe de deux experts qui seront chargés d'entreprendre une étude ponctuelle des problèmes de la TAPROMA. Les coûts locaux des experts indiens seraient supportés par le Gouvernement du Mali.

Par ailleurs, le Gouvernement indien contactera des entrepreneurs privés en vue d'explorer les possibilités d'une participation de ceux-ci à la réalisation de ce projet.

Projet N° 9: Formation de formateurs/animateurs pour la promotion de
l'esprit d'entreprise: Centre d'Etudes et de Promotion
Industrielle (CEPI)

La délégation indienne a fait part du vif intérêt que le Gouvernement de l'Inde exprimait pour ce projet et les dispositions de son pays à assurer la formation à ses frais de trois ressortissants maliens dans le cadre de ce projet.

La délégation a aussi informé des dispositions du Gouvernement de l'Inde à détacher un expert indien spécialisé dans le domaine pour le lancement du projet-pilote envisagé dans le cadre de ce projet au Mali. Les frais locaux de tel expert doivent être pris en charge par le Gouvernement du Mali.

S'agissant de la formation des animateurs, en langue anglaise, prérequis pour une formation en Inde, la délégation indienne a suggéré que le Gouvernement du Mali contacte, par le canal de l'ONUDI, l'assistance de l'USAID qui dispose d'un centre de formation en anglais à Bamako.

Projet N° 13: Assistance à l'équipe d'évaluation et de suivi de projets de la Banque de Développement du Mali (BDM)

La délégation indienne a indiqué que son pays était disposé à fournir les services d'une équipe de deux experts en vue de renforcer l'unité d'évaluation et de suivi de projets de la BDM. Ces experts seraient chargés de conseiller la banque sur les questions d'ordre technique, y compris le suivi de projets qu'elle finançait. Les coûts locaux des experts indiens doivent être supportés par le Gouvernement du Mali.

Entretiens entre le Mali et la Malaisie

Projet N° 8: Programme de recyclage/formation des agents en charge de l'exploitation et de la maintenance des groupes DIESEL de Energie du Mali (EDM)

La délégation de la Malaisie a indiqué la possibilité de stages de formation dans le domaine de la gestion des entreprises publiques sous l'égide du programme de coopération technique de la Malaisie.

Les détails des cours dispensés vont être communiqués par l'Ambassade de la Malaisie au Mali, au Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali ainsi qu'à Energie du Mali.

Il serait souhaitable que Energie du Mali formule une requête qui sera transmise à l'Ambassade de la Malaisie au Mali. Les candidats au stage doivent avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Projet N° 9: Formation des formateurs/animateurs sur la promotion de l'esprit d'entreprise: Centre d'Etude et Promotion Industrielle (CEPI)

La délégation de la Malaisie a indiqué la possibilité de stages au Centre National de Productivité de Malaisie sous l'égide du programme de coopération technique de la Malaisie. L'Ambassade de la Malaisie au Mali est disposée à transmettre et appuyer auprès de son Gouvernement une requête de CEPI se rapportant à ce projet.

L'Ambassade souhaiterait que le CEPI formule une requête pour le prochain stage (1987) et que les futurs candidats possèdent une connaissance suffisante de l'anglais. Le représentant de la Malaisie a par contre informé que l'Ambassade de la Malaisie n'était pas en mesure d'assurer des cours d'anglais pour les candidats qui seront retenus pour le stage de formation en Malaisie.

Possibilités de coopération avec le Mali offertes
par le Gouvernement des Philippines

Le Gouvernement des Philippines, bien que n'ayant pas été représenté à la Réunion Ministérielle de Solidarité du Mali a envoyé par voie de correspondance ses observations sur les projets soumis par le Gouvernement du Mali pour discussion à cette réunion. Le type de coopération proposé par les Philippines recouvre les domaines industriels où les Philippines possèdent une expertise. En effet le Gouvernement des Philippines se montre disposé à accueillir les techniciens et experts maliens pour des programmes de formation dans ce pays, à faciliter les contacts des entrepreneurs maliens avec ceux des Philippines et enfin à promouvoir une coopération inter-institutionnelle entre les institutions maliennes et celles des Philippines. L'identification de partenaires commerciaux se fera également à travers des associations philippines telles que la Chambre de l'Industrie des Meubles des Philippines, la Compagnie d'Electricité de Manille (MERALCO), la Chambre Philippine d'Industrie Alimentaire, la Banque AMANAH des Philippines (P.A.B.). Le Gouvernement des Philippines pourrait également offrir au Mali une assistance technique pour le choix d'équipement technique et industriel, pour la préparation d'études industrielles, etc.

Entretiens entre le Mali et le Sénégal

Projet N° 9: Formation des formateurs/animateurs sur la promotion de
l'esprit d'entreprise: Centre d'Etudes et de Promotion
Industrielle (CEPI)

La délégation sénégalaise a exprimé l'intérêt de son pays pour ce projet. Il a suggéré la signature d'un projet de Protocole d'Accord de coopération entre le CEPI du Mali et la Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle du Sénégal. Ce Protocole d'Accord couvrira les domaines suivants:

- Identification, évaluation, financement et suivi de projets;
- Envoi de spécialistes sénégalais au Mali dans le cadre d'échanges d'expérience entre les deux institutions précitées.

Projet N° 12: Soutien au département Etudes et promotion industrielles
de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Mali (CCIM)

La partie malienne s'est montrée très intéressée par l'expérience du Sénégal en matière de promotion/formation et assistance aux PME suite à une visite qu'a effectuée un cadre de la CCIM à la SONEPI à Dakar.

Aussi, dans le cadre de la nouvelle politique économique du Mali, un rôle plus important a été assigné aux Chambres de Commerce, notamment pour mieux orienter les opérateurs économiques vers le secteur industriel en aidant ceux-ci à identifier des secteurs rentables et en leur donnant des conseils en matière de réalisation d'études et de choix de bureaux d'études appropriés. A la lumière de l'expérience sénégalaise les conclusions suivantes ont été retenues:

- Envoi d'experts sénégalais auprès de la CCIM pour aider à l'identification des besoins de formation de la CCIM dans les domaines précités.
- Elaboration d'un programme de formation pour les agents identifiés. Pour le financement de ces actions, la CCIM approchera l'ONUDI ou tout autre organisme financier en vue de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation du programme indiqué plus haut.

Projet N° 13: Assistance à l'équipe d'évaluation et suivi des projets de
la Banque de Développement du Mali (BDM)

La délégation sénégalaise a informé les représentants de la BDM de l'expérience de la SONEPI en matière de suivi et réalisation de projet. Elle a fait état de la coopération existant dans ce domaine entre la SONEPI et les principales banques de développement du Sénégal, en l'occurrence avec la Société Financière Sénégalaise pour le Développement de l'Industrie et du Tourisme et la Banque Nationale de Développement du Sénégal. Aussi le protocole qui va être signé entre la SONEPI et le CEPI pourra comprendre un volet évaluation et suivi des projets dont pourrait bénéficier l'équipe Evaluation et suivi des projets de la BDM.

Entretiens entre le Mali et la Turquie

Projet N° 1: Rénovation des centres secondaires et production d'Energie du Mali (EDM)

Projet N° 8: Programme de recyclage/formation des agents en charge de l'exploitation et de la maintenance des groupes DIESEL d'Energie du Mali (EDM)

La délégation de la Turquie a précisé que son Gouvernement serait prêt à examiner ces deux projets simultanément et qu'elle transmettrait à ses autorités les renseignements qu'elle a recueillis sur ces deux projets afin de rechercher les moyens de l'envoi au Mali d'un expert turc. L'expérience acquise en Turquie dans ce domaine pourrait être bénéfique au Mali. Au cas où ce projet serait retenu par commun accord turco-malien, la Turquie pourrait également recevoir une mission de EDM qui se rendrait compte sur place des possibilités de formation existant en Turquie en matière de maintenance de groupes électrogènes.

Projet N° 12: Soutien au département Etudes et promotion industrielles de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Mali (CCIM)

La délégation de la Turquie a précisé qu'un programme était envisagé par l'Union des Chambres de la Turquie pour offrir au personnel des Chambres de Commerce des pays amis les possibilités de formation dans plusieurs domaines.

Il a informé ses homologues maliens qu'il transmettrait la demande malienne à l'Union des Chambres de la Turquie pour qu'elle puisse examiner la possibilité d'inclure le Mali dans son programme de formation.

Projet N° 3: Assistance à la relance des activités de la Tannerie Providence du Mali (TAPROMA)

La délégation de la Turquie a indiqué qu'il existe dans son pays une grande industrie de tannerie. Il peut donc y avoir des débouchés pour les produits semi-finis de la TAPROMA. La Turquie pourrait envoyer sur place un expert turc pour étudier les problèmes de la TAPROMA. La Turquie serait éventuellement intéressée à l'expérience de la co-gestion pour ce qui concerne ce projet.

La délégation de la Turquie a demandé qu'on lui communique toutes les informations disponibles afin qu'elle puisse étudier tous les aspects de la question conjointement avec son Gouvernement.

Projet N° 4: Assistance technique en vue de la relance des activités de l'Entreprise Malienne du Bois (EMAB)

Le représentant de la Turquie a posé des questions sur le fonctionnement de cette unité, de la coupe du tronc d'arbre jusqu'au produit fini. L'EMAB a indiqué que son unité se composait de plusieurs départements dont la scierie, la charpenterie, la décoration, la fabrication de meubles, etc. Le représentant de la Turquie a donc indiqué que la technologie utilisée en Turquie pouvait sans problème être appliquée aux espèces de bois traités par l'EMAB.

Le représentant de la Turquie se propose de transmettre tous les renseignements nécessaires aux autorités compétentes turques pour une analyse des possibilités d'intérêts communs entre l'EMAB et la partie turque qui s'intéresserait à ce projet.

Projet N° 11: Assistance à la Direction Nationale des Industries (DNI) pour la conception et la mise en place d'une politique de normalisation

La délégation de la Turquie a indiqué que son pays possède une longue expérience dans le domaine de la normalisation. La direction de l'Institut Turc de Normalisation est disposée à faire profiter le Mali de son expérience. Un expert turc pourrait être envoyé au Mali pour étudier les possibilités de coopération en la matière. De plus tel que l'a indiqué la délégation de la Turquie, l'Institut Turc de Normalisation pourrait recevoir des stagiaires maliens et organiser éventuellement des cours de formation pour les pays de la région dans ce domaine.

Projet N° 13: Assistance à l'équipe d'évaluation et suivi des projets de la Banque de Développement du Mali (BDM)

La délégation de la Turquie se propose de contacter des experts turcs ayant travaillé dans des institutions de ce genre au cas où ils seraient intéressés à ce projet. Une expertise turque pour une période de deux ans pourrait être envisagée pour assister la BDM dans le domaine précité.

La délégation de la Turquie s'est intéressée également aux facilités que la BDM pourrait accorder à l'expert turc qui serait intéressé à ce projet et qui effectuerait un séjour au Mali, tels que le logement et le moyen de déplacement au Mali.

La BDM a indiqué qu'elle serait disposée à payer un salaire à l'expert turc selon le barème malien.

La délégation de la Turquie se propose d'examiner le dossier qui lui a été remis et de recontacter la BDM pour toutes informations supplémentaires si cela s'avérait nécessaire.

Projet N° 15: Création d'une entreprise de conditionnement et d'exportation de viande au Mali (Centre Malien du Commerce Extérieur/AGROPAM)

La délégation de la Turquie se propose de présenter la fiche de ce projet à des entreprises privées turques qui exprimeraient l'intérêt à participer au capital de l'AGROPAM.

La délégation de la Turquie a également suggéré l'envoi au Mali d'un expert turc pour des discussions plus approfondies avec les représentants de AGROPAM. Une étude de factibilité pourrait être conduite avec une expertise turque. La Turquie pourrait prendre en charge le voyage des experts turcs qui seraient détachés au Mali pour entreprendre une telle étude par le canal d'un partenaire turc, ainsi que le coût de l'étude de factibilité qui sera initiée dans le cadre du projet. Si les études sont concluantes, la partie turque envisagera une assistance à l'exportation des produits de AGROPAM.

Projet N° 18: Création d'une Institution Financière Islamique

La délégation de la Turquie a affirmé que son pays pourrait intervenir auprès de l'Association Internationale des Banques Islamiques (AIBI) afin qu'elle invite le Mali à la réunion des institutions bancaires islamiques qui se tiendra prochainement à Istanbul. La Turquie demandera aux banques islamiques qui ont leurs activités à Istanbul d'examiner la possibilité ou bien d'ouvrir une filiale à Bamako, ou d'envoyer un expert au Mali pour voir si les conditions sont favorables pour l'ouverture d'une telle filiale. Elle demandera également à ces banques si elles peuvent aussi recevoir du personnel malien pour formation dans les Banques Islamiques d'Istanbul.

De plus, la délégation de la Turquie a indiqué que d'énormes progrès avaient été réalisés par les banques islamiques turques qui seraient prêtes à partager avec le Mali leur expérience en la matière. La Turquie aimerait que des contacts directs entre ces institutions et le Mali soient établis afin de faciliter le type d'échanges envisagés. La Turquie est en mesure également, d'aider les partenaires maliens à rechercher le financement de la banque islamique projetée au Mali.

Entretiens entre le Mali et la Yougoslavie

Projet N° 13: Assistance à la relance des activités de la Tannerie
Providence du Mali (TAPROMA)

La délégation yougoslave a manifesté de l'intérêt pour ce projet et a préconisé le contact direct avec les sociétés yougoslaves qui ont de l'expérience dans la production, gestion et commercialisation de peaux. La délégation yougoslave va proposer le projet TAPROMA aux sociétés yougoslaves qui seraient intéressées par le type de coopération suggéré.

Projet N° 4: Assistance technique et co-entreprise en vue de la relance
des activités de l'Entreprise Malienne du Bois (EMAB)

La Yougoslavie s'engage, tel que l'a indiqué la délégation yougoslave, à chercher des compagnies yougoslaves spécialisées dans le bois pour un contact direct avec l'EMAB en vue de la relance de la production de celle-ci orientée vers l'exportation. Elle a annoncé l'arrivée très prochaine d'une équipe d'experts yougoslaves au Mali en vue de recenser les difficultés de l'EMAB, qui sera également chargée d'évaluer l'assistance future yougoslave à cette entreprise. L'équipe d'experts yougoslaves séjournera pendant une semaine au Mali et les frais de séjour dans ce pays seront assurés par l'EMAB. Cette équipe sera à Bamako dès que sera installé l'équipement yougoslave déjà sur place à l'EMAB.

Projet N° 5: Assistance à la relance des activités de la Société des
Conserves Alimentaires du Mali (SOCAM)

La délégation yougoslave a fait part du vif intérêt de son pays pour ce projet. Le représentant yougoslave en la personne du Ministre de l'Industrie s'est engagé à approcher les sociétés yougoslaves expérimentées dans la production, la gestion et la commercialisation des conserves alimentaires, afin qu'elles s'intéressent au projet de la SOCAM en vue d'une meilleure relance des activités de cette société. Par ailleurs il a mis l'accent sur la possibilité éventuelle d'un investissement commun entre les sociétés intéressées, à participer au capital de la société. La société yougoslave qui serait intéressée à ce projet, enverra ses représentants à Bamako/SOCAM, avant fin novembre 1986 pour un suivi des décisions qui auront été prises par les deux parties.

Projet N° 7: Expansion des activités des Editions du Mali (EDIM)

La délégation yougoslave a proposé que EDIM se mette en contact direct par correspondance écrite avec la firme Yougoslave, DECJE NOVINE, spécialisée dans le domaine de l'édition et opérant déjà en Afrique, pour examen de la suite éventuelle de ce dossier.

Projet N° 15: Création d'une entreprise de conditionnement et d'exportation de viande du Mali (AGROPAM)

Le projet n° 15 ne représente qu'une petite partie d'AGROPAM. On a considéré qu'il était plus approprié d'envisager l'ensemble du programme d'AGROPAM comprenant et un volet industriel et un volet production agricole.

La Yougoslavie, par la voix de sa délégation, a manifesté un vif intérêt pour ce projet. Le Ministre yougoslave soumettra la proposition pour cette coopération aux entreprises yougoslaves pour étude.

Les deux parties ont convenu de garder le contact pour le suivi du projet par le canal de l'Ambassade de Yougoslavie à Bamako via le Ministère des Affaires Etrangères du Mali.

Concertations de groupes (Brésil, Inde, Turquie, ONUDI)

Projet N° 3: Assistance technique en vue de la relance des activités de la Tannerie Providence du Mali (TAPROMA)

Trois pays qui avaient manifesté un intérêt pour le projet de réhabilitation de la TAPROMA, se sont réunis en présence de M. Wiesebach, Directeur Général Adjoint de l'ONUDI, afin d'harmoniser leurs positions concernant ce projet.

Au lieu de demander aux trois pays d'envoyer des experts, on a jugé plus opportun, que l'ONUDI envoie un expert pour faire un rapport sur l'aspect technique du problème. M. Wiesebach a informé les participants que l'ONUDI pourrait éventuellement couvrir les frais d'un tel expert à partir des fonds de "services industriels spéciaux" de cette organisation. Cependant pour initier toute action dans ce domaine, l'ONUDI avait besoin de recevoir une demande officielle du Gouvernement du Mali, spécifiant le profil de l'expert recherché pour le projet TAPROMA.

Le représentant de la Turquie a affirmé qu'il essaiera de contacter des partenaires turcs de l'industrie de tannerie qui seraient intéressés à ce projet, afin de leur demander de désigner un expert qui ferait équipe avec l'expert que l'ONUDI aura désigné afin que ceux-ci entreprennent ensemble le voyage au Mali.

Entretiens entre le Mali et le Fonds Saoudien de Développement

La délégation du Fonds Saoudien de Développement a indiqué l'intention de son organisation d'examiner les projets suivants:

Projet N° 7: Expansion des activités des éditions et imprimeries du Mali

Ce projet sera examiné par le Fonds et sans préjuger de la réponse qui lui sera réservée, la délégation saoudienne a demandé donc à la partie malienne de soumettre au Fonds Saoudien une requête de financement accompagnée de l'étude de factibilité actualisée du projet d'expansion des activités de Editions du Mali.

Projet N° 14: Soutien à la création d'une société privée de maintenance industrielle

Projet N° 15: Création d'une entreprise de conditionnement et d'exportation de viande: Centre Malien du Commerce Extérieur (CMCE)/AGROPAM

Lors de concertations bilatérale restreintes, la délégation saoudienne a tenu à préciser que les projets n° 14 et n° 15, en raison de leur caractère privé, ne peuvent être examinés par le Fonds Saoudien étant donné que le Fonds ne finance que des projets à 100% étatiques. La délégation saoudienne a suggéré que le financement de ces deux projets soit, par conséquent, recherché, auprès d'autres bailleurs de fonds.

Projet N° 16: Mise en place du complexe sucrier de Bankoumana

La délégation saoudienne réalise l'importance de ce projet pour l'économie du Mali et désire recevoir l'étude portant sur ce projet qui est en cours de réactualisation par l'ONUDI. La délégation saoudienne a indiqué que le Fonds Saoudien pourrait participer au financement de ce projet jusqu'à concurrence de 30%.

Entretiens entre le Mali et la Banque Ouest-Africaine
de Développement (BOAD)

Projet N° 16: Mise en place du complexe sucrier de Bankoumana

La BOAD a manifesté de l'intérêt pour ce projet. Elle suggère qu'une mini table-ronde soit organisée sur ce projet, après les études actuellement en cours sur ce projet. Le représentant de la BOAD a suggéré que l'organisation de cette table-ronde soit financée par l'ONUDI.

IV. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN
SEANCE DE CLOTURE

Le Ministre Yougoslave de l'Energie et de l'Industrie au nom des participants a pris la parole pour remercier et le Gouvernement du Mali pour son hospitalité et l'ONUDI pour avoir rendu possible la tenue de la Réunion Ministérielle de Solidarité du Mali.

Il a affirmé entre autre que les participants reconnaissent que ce type de réunion est un mécanisme effectif au niveau industriel pour l'accélération de la coopération sud-sud, importante quant à la promotion du développement social et industriel dans les pays en développement.

Il a en outre ajouté que le suivi effectif de la présente réunion pour une concrétisation de ses conclusions serait sans doute une contribution importante au développement industriel de la République du Mali. Au nom de son Gouvernement, il a affirmé la pleine coopération de son pays pour faciliter ce suivi. Il considère que c'est un devoir et une responsabilité pour son pays de partager avec d'autres pays en développement le savoir et l'expérience accumulés dans le processus de leur développement industriel. Il a conclu en affirmant que son pays était tout à fait disposé à partager son savoir avec le Mali. Il a enfin remercié l'assemblée, au nom de toutes les délégations participant à la réunion.

Le Directeur Général Adjoint de l'ONUDI a ensuite pris la parole pour faire état de sa satisfaction quant au succès de la réunion qui dépassait largement ce qu'on avait imaginé. Il a souligné la présence des hauts dignitaires du Mali, qui ont ainsi manifesté leur intérêt pour la réunion de solidarité. Il a aussi mentionné la chaleur et l'hospitalité du peuple malien et la qualité avec laquelle cette réunion a été préparée par le Mali.

Le Directeur Général Adjoint de l'ONUDI a poursuivi en rappelant certains résultats de la réunion notamment le don par la Chine au Mali de 200,000 Yuans pour l'acquisition d'un groupe électrogène et les engagements fermes pris par d'autres délégations pour la fourniture d'expertise au Mali ou pour l'accueil de cadres et techniciens maliens dans leurs pays respectifs. Il a souligné que tous les projets présentés par le Mali ont fait l'objet de l'intérêt de plusieurs délégations à la suite de quoi, des modalités et dispositions pratiques de coopération ont pu être proposées par les parties en présence. Tout cela, a affirmé le Directeur Général Adjoint de l'ONUDI, permet de conclure que les objectifs fixés pour la réunion ont été atteints. Il a ajouté que l'ONUDI pour sa part continuera à déployer les efforts nécessaires pour favoriser la concrétisation des intentions exprimées aussi bien dans le cadre du suivi de la réunion que dans celui de sa coopération industrielle avec la République du Mali.

Il a ensuite fait état des rencontres qu'il a eues avec les autorités maliennes en marge de la réunion, rencontres qui l'ont sensibilisé davantage sur les défis que doit relever le Mali qui sont entre autre l'autosuffisance alimentaire, la résorption du chômage, la dynamisation du secteur de production, la mobilisation des énergies et des initiatives. Il a souligné la contribution que pourrait apporter le secteur industriel dans le cadre de cette perspective.

Il a conclu en affirmant qu'il y avait une convergence entre les points de vue exprimés par les autorités maliennes et les propositions que Monsieur Domingo SIAZON, Directeur Général de l'ONUDI, va soumettre à la prochaine session du Conseil du Développement Industriel de l'ONUDI, qui se tiendra courant octobre à Vienne. Il a, pour se faire mentionné, certains axes prioritaires reflétant cette convergence de

points de vue entre le Mali et l'ONUDI à savoir, la réhabilitation et valorisation du potentiel productif existant, le renforcement du développement de la petite et moyenne entreprise, le développement des qualifications professionnelles et de l'esprit d'entreprise, la recherche et développement technologiques pour l'industrie et enfin, le développement industriel régional à travers des programmes ruraux. Le Directeur Général Adjoint a conclu en réaffirmant la disposition de l'ONUDI à poursuivre et développer davantage ses relations de coopération avec le Mali. Il a enfin remercié à travers les délégations, les Etats et organisations qui ont bien voulu accepter l'invitation à participer à cette réunion.

Le Ministre du Développement Industriel et du Tourisme du Mali a également pris la parole pour remercier l'ONUDI d'avoir favorisé la tenue de la Réunion de Solidarité du Mali et aussi les délégués des pays et organisations participants pour leur contributions positives à la réussite de cette rencontre. Il a souligné l'atmosphère empreinte de cordialité, d'efficacité et surtout la volonté politique qui ont entouré les négociations durant la réunion, preuve du bien fondé de la coopération sud-sud. Cette coopération se devait d'être, a-t-il affirmé, un élément majeur de la stratégie de développement du Mali depuis l'accession de ce pays à l'indépendance.

Le Ministre du Développement Industriel et du Tourisme a conclu en affirmant que le Mali n'aurait aucun effort pour faire aboutir les résolutions et recommandations pertinentes issues des travaux de la Réunion Ministérielle de Solidarité pour la Coopération au Développement Industriel de la République du Mali.

V. CONCLUSIONS

La réunion, reconnaissant que le potentiel de coopération technique et économique entre pays en développement était immense, et irait s'élargissant, a estimé que d'en faire usage devrait être l'un des piliers principaux de la stratégie de ces pays.

Les participants ont réaffirmé que les réunions de solidarité, lancées par l'ONUDI depuis 1979, constituaient un moyen concret de promouvoir la coopération entre pays en développement. Ils ont exprimé l'espoir de voir de nombreux projets exécutés grâce à la réunion de Bamako.

Tous les projets soumis à la réunion ont fait l'objet d'un examen détaillé au cours des entretiens bilatéraux ou les concertations de groupes. Les possibilités offertes de coopération économique et technique étaient de nature très diversifiée comme en témoigne le chapitre III du présent rapport.

Les participants ont insisté sur l'importance d'un suivi immédiat et systématique des projets de coopération retenus au cours de la réunion et ont convenu que les pays participants, les institutions financières et l'ONUDI devraient déployer tous les efforts pour en faciliter la réalisation.

Les participants ont exprimé leur conviction que la mise en oeuvre des projets retenus constituerait une contribution non négligeable tant au développement industriel du Mali qu'à la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

Mohamed Chebbouta, Chargé d'affaires, Ambassade d'Algérie au Mali
Mohamed Ainseur, Premier secrétaire, Ambassade d'Algérie au Mali

Brésil

Ricardo Alonso Bastos, Secrétaire, Ministère des relations extérieures

Cameroun

Grégoire Owana, Directeur général BERIAC

République Populaire de China

Shou Haiping, Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Mali
Li Shimu, Conseiller économique, Ambassade de la R.P. de Chine au Mali
Chen Feng, Chef département coopération, Ministère des relations
économiques et du commerce
Ma Yongli, Chargé de programme, Ministère des relations économiques
et du commerce

Côte d'Ivoire

Abdoulaye Touré, Directeur de la normalisation, de la technologie et
de l'environnement

Cuba

Juan Infante, Directeur, Comité de la coopération économique
Medardo Roca, Troisième secrétaire, Ambassade de Cuba au Mali
Ana Julia Lugo Fernandez, Fonctionnaire du comité de la coopération
économique

Egypte

Moustafa Fathi Draz, Ambassadeur d'Egypte au Mali

Inde

Pradeep K. Singh, Chargé d'affaires spéciales, Ministère des affaires
extérieures
N.K. Sharma, Administrateur de la recherche, Département du développement
industriel, Ministère de l'industrie

Irak

Hamad Alsai, Chargé d'affaires, Ambassade d'Irak au Mali

Malaisie

Hashim Taib, Ambassadeur de la Malaisie au Mali
Umardin Mutalib, Deuxième secrétaire, Ambassade de la Malaisie au Mali

Mali

Drissa Keita, Ministre du développement industriel et tourisme
Kadari Bamba, Directeur national des industries
Youssouf Bagayoko, Directeur général adjoint des industries
K. Jaswal, Conseiller technique principal ONUDI à la Direction
Nationale des Industries
Adama Konaté, Directeur de cabinet, Ministère du développement
industriel et du tourisme
Charles Molinier, Chef division propriété industrielle normalisation, DNI
Dramane Traore, Conseiller technique, Ministère du développement
industriel et du tourisme
Mahamane Rakibou Toure, Conseiller technique, Ministère de tutelle
des sociétés et entreprises d'Etat
Papa Alirune Ba, Directeur général de la Base pour l'Equipement
des Transports Routiers du Mali
Ibrahima Berthé, Editions du Mali
Issa Boite, Directeur général adjoint de la Société Nationale des
Tabacs et Allumettes
Adboulaye Deyeko, Conseiller à la Tannerie Providence du Mali
Aminata Diallo, Ministère des affaires étrangères
Harouna Diakité, Energie du Mali
Famougouri Diane, Banque de Développement du Mali
Moussa Diarra, Directeur général de la RECOMA
Nima Doucouré, Président directeur général de la Tannerie Providence du Mali
Zeydi Dramé, Banque Islamique
Amadou Hacko, Directeur général de la Société des Conserves Alimentaires
du Mali
Daouada Kane, Energie du Mali
Tidou Kante, Président directeur général de Fabrique de Lits Métalliques
Boubakar Kassibo, Energie du Mali
Emma Kaurouma, Direction Nationale des Industries
Mamadou Keita, Direction Nationale des Industries
Namory Keita, Institut Islamique
Safiétou Konaté, Centre d'Etudes et de Promotion Industrielle
Mamadou Macoula, Chambre de commerce et de l'industrie du Mali
Zeïni Moulaye, Ministère des affaires étrangères et de la coopération
internationale
Abdoulaye Niang, Président directeur général de SOMACUBE
Amadou Alioune Saar, Direction générale de la coopération industrielle
Salif Samogo, Centre d'Etudes et de Promotion Industrielle
Abdoulaye Sanoko, Centre malien du commerce extérieur
Mamadou Sarr, Directeur technique AGROPAM
Sidiki Seck, Centre malien du commerce extérieur
Mamadou Séné, Directeur adjoint du service des relations avec les
institutions financières internationales
Mohamed Simpara, Centre d'Etudes et de Promotion Industrielle
Sidiki Simpara, Président directeur général SICOPAR
Makam Moussa Sissoko, Directeur général adjoint de la Base pour
l'Equipement des Transports Routiers du Mali
Baba Sy, Directeur général de l'Entreprise Malienne du Bois
Aguibon Sylla, Centre malien du commerce extérieur
Almamy Sylla, Président directeur général AGROPAM
Boubakar Sané Touré, Ministère des affaires étrangères et de la
coopération internationale
Daba Traoré, Chambre de commerce et de l'industrie du Mali
Mamadou Traoré, Direction Nationale des Industries
Oumou Traoré, Centre d'Etudes et de Promotion Industrielle

Sénégal

Cheikh Tidiane Sakho, Président directeur général SONEPI, Ministère du développement industriel et de l'artisanat

Turquie

Yasar Yakis, Ministre plénipotentiaire, Directeur de la coopération économique parmi les pays islamiques, Ministère des affaires étrangères

Yougoslavie

André Ocuirk, Ministre de l'industrie et énergie
Dusan Grubor, Ambassadeur de la Yougoslavie au Mali
Pavel Savli, Représentant de la banque yougoslave pour la coopération économique internationale à Abidjan (Côte d'Ivoire)

Autorité du Liptako Gourma

Silimane Ganoua, Directeur général
Philippe Ouédraogo, Chargé des programmes industriels
Jean-Pierre Bamba, Directeur administratif et financier
Bertrand Destin

Banque Mondiale

Mama Tapo, Représentant résident a.i.

Banque Ouest Africaine de Développement

Bernard Adikplto, Directeur du département de la recherche et programmation

Bureau des Nations Unies pour la Région Sudano-Sahélienne

Firouz Sobhani, Chargé de programme hydraulique

Caisse Centrale de Coopération Economique

Yves Bellex
Laurent Fontaine

Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel

Hama Boubakar, Directeur des projets et programmes, Secrétariat exécutif

Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest

Abdallah Mohamed, Secrétaire général adjoint

Fonds Monétaire International

Rezer Vaezzadeh, Représentant résident

Fonds Saoudien de Développement

Abdulrahman Mohd Al Mofadh, Département technique Afrique du nord

Institut du Sahel

Reuben Thomas, Directeur général

Madi Konaté, Directeur administratif et financier

Moumaïbao Natoyo, Directeur de la planification et recherche

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

Horst P.F. Wiesebach, Directeur général adjoint, Département des programmes et projets

Fan Huishun, Chef de la section de la coopération économique entre pays en développement

Djamal Mostefai, Conseiller principal hors-siège

Suzanne Pauker, Administrateur du développement industriel

Abdoulaye R. Diallo, Administrateur du développement industriel

Anne Riblier, Secrétaire

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

Mohamed-Salah Boulecane, Représentant résident

Programme des Nations Unies pour le Développement

Charles Larsimont, Représentant résident

ANNEXE II

Liste des propositions de projets

A. Projets de réhabilitation d'unités industrielles

- Projet N° 1: Rénovation des centre secondaires de production d'Energie du Mali (EDM)
- Projet N° 2: Informatisation du système de gestion clientèle d'Energie du Mali (EDM)
- Projet N° 3: Assistance à la relance des activités de la Tannerie Providence du Mali (TAPROMA)
- Projet N° 4: Assistance technique et co-entreprise en vue de la relance des activités de l'Entreprise Malienne du Bois (EMAB)
- Projet N° 5: Assistance à la relance des activités de la Société des Conserves Alimentaires du Mali (SOCAM)
- Projet N° 6: Modernisation des machines et équipements de la Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM)
- Projet N° 7: Expansion des activités des Editions du Mali (EDIM)

B. Projets de formation technique

- Projet N° 8: Programme de recyclage/formation des agents en charge de l'exploitation et de la maintenance des groupes DIESEL de l'Energie du Mali (EDM)
- Projet N° 9: Formation des formateurs/animateurs sur la promotion de l'esprit d'entreprise (Centre d'Etudes et de Promotion Industrielle - CEPI)

C. Projets d'assistance technique

- Projet N° 10: Assistance technique en vue d'un redéploiement des activités de la Base pour l'Equipement des Transports Routiers du Mali (BETRAM)
- Projet N° 11: Assistance à la Direction Nationale des Industries (DNI) pour la conception et la mise en place d'une politique de normalisation

Projet N° 12: Soutien au département Etudes et promotion industrielles de la Chambre de commerce et de l'industrie du Mali (CCIM)

Projet N° 13: Assistance à l'équipe d'évaluation et suivi des projets de la Banque de Développement du Mali (BDM)

D. Création de nouvelles entités

Projet N° 14: Soutien à la création d'une société privée de maintenance industrielle (Ministère d'Etat chargé du développement industriel et du tourisme)

Projet N° 15: Création d'une entreprise de conditionnement et d'exportation de viande (Centre Malien du Commerce Extérieur/AGROPAM)

Projet N° 16: Mise en place du complexe sucrier de Bankoumana (Ministère d'Etat chargé du développement industriel et du tourisme)

Projet N° 17: Ouverture de lignes de crédit pour le développement industriel (Ministère d'Etat chargé du développement industriel et du tourisme)

Projet N° 18: Création d'une institution financière islamique (privés maliens et institutions financières islamiques)